

PUBLICATION LE 23 décembre 2025

Niveau de publication choisie : Site internet de l'acheteur et Portail Marches-Publics.info

## PASSERELLE PRESSE

Cet avis sera transmis par courriel automatiquement aux supports de presse choisis, soit :  
 Groupe la Dépêche du Midi - Plateforme Marchés publics + [www.francemarches.com](http://www.francemarches.com) - version

## PASSERELLE XML

Cet avis sera transmis au format XML aux supports suivant :

BOAMP  
 J0UE

## AVIS

## AVIS DE PUBLICITE

**GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE D'AUCH - GRAND  
AUCH COEUR DE GASCOGNE**

Service de la commande publique  
 Place de la libération  
 BP 90321 - 32007 AUCH CEDEX  
 Tél : 05 62 61 21 69  
 SIRET 21320013200016

**W**

L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.

Accord-cadre avec un seul opérateur.

Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;  
 Le marché fait l'objet d'une procédure conjointe.

<b>Objet</b>	<b>FOURNITURES ET SERVICES DE PRODUIT D'ENTRETIEN ET D'ACCESSOIRES POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE- GRAND AUCH COEUR DE GASCOGNE (GACG)</b>		
<b>Référence</b>	2025 PRODUITS ENTRETIENS		
<b>Type de marché</b>	Fournitures		
<b>Mode</b>	Procédure ouverte		
<b>Code NUTS</b>	FRJ24		
<b>Lieu principal de livraison</b>	32000 AUCH		
<b>Description</b>	La présente consultation concerne la fourniture de produits d'entretien pour les besoins du groupement de commande ville d'Auch et la communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne		
<b>Code CPV principal</b>	<b>39830000</b> - Produits de nettoyage		
Code CPV complémentaire	<b>39226300</b> - Bobines		
	La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Oui		
<b>Forme</b>	Division en lots : Oui Il est possible de soumettre des offres pour tous les lots		
<b>Lots</b>	Libellé	Estimé € HT	CPV
N° 1	PRODUITS ECOLES	6 000	<b>39830000</b>
	Description : PRODUITS ECOLES		
	Durée à compter du 10/03/26 et jusqu'au 31/12/29		
	Acceptation des variantes : Non		
	Options : Non		
	Reconductions : Oui		

L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. L'accord-cadre prendra fin le 31/12/2029.

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction

N° 2	BALAYAGE	3 000	<b>39224000</b>
	Description : BALAYAGE		
	Durée à compter du 10/03/26 et jusqu'au 31/12/29		
	Acceptation des variantes : Non		
	Options : Non		
	Reconductions : Oui		
	L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. L'accord-cadre prendra fin le 31/12/2029.		
	La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction		
N° 3	PAPIERS	20 000	<b>33761000</b>
	Description : PAPIERS		
	Durée à compter du 10/03/26 et jusqu'au 31/12/29		
	Acceptation des variantes : Non		
	Options : Non		
	Reconductions : Oui		
	L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. L'accord-cadre prendra fin le 31/12/2029.		
	La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction		
N° 4	LAVAGE	3 000	<b>39830000</b>
	Description : LAVAGE		
	Durée à compter du 10/03/26 et jusqu'au 31/12/29		
	Acceptation des variantes : Non		
	Options : Non		
	Reconductions : Oui		
	L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. L'accord-cadre prendra fin le 31/12/2029.		
	La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction		
N° 5	AUTRES PRODUITS DIVERS	1 500	<b>39830000</b>
	Description : AUTRES PRODUITS DIVERS		
	Durée à compter du 10/03/26 et jusqu'au 31/12/29		
	Acceptation des variantes : Non		
	Options : Non		
	Reconductions : Oui		
	L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. L'accord-cadre prendra fin le 31/12/2029.		
	La reconduction est considérée comme acceptée si aucune		

décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction

N° 6 AEROSOLS 7 000 **24959100**

Description : AEROSOLS

Durée à compter du 10/03/26 et jusqu'au 31/12/29

Acceptation des variantes : Non

Options : Non

Reconductions : Oui

L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. L'accord-cadre prendra fin le 31/12/2029.

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction

N° 7 CUISINE CENTRALE 6 000 **39831220**

Description : CUISINE CENTRALE

Durée à compter du 10/03/26 et jusqu'au 31/12/29

Acceptation des variantes : Non

Options : Non

Reconductions : Oui

L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. L'accord-cadre prendra fin le 31/12/2029.

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction

N° 8 PRODUITS ECOLES 9 000 **39831200**

Description : PRODUITS ECOLES

Durée à compter du 10/03/26 et jusqu'au 31/12/29

Acceptation des variantes : Non

Options : Non

Reconductions : Oui

L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. L'accord-cadre prendra fin le 31/12/2029.

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction

N° 9 BOBINES TISSUS POUR MAIRIE ET SERVICES 4 500 **39226300**

TECHNIQUES

Description : BOBINES TISSUS POUR MAIRIE ET SERVICES

TECHNIQUES

Durée à compter du 10/03/26 et jusqu'au 31/12/29

Acceptation des variantes : Non

Options : Non

Reconductions : Oui

L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. L'accord-cadre prendra fin le 31/12/2029.

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction

N° 10	BOBINES TISSUS POUR ECOLES	25 000 <b>39226300</b>
Description : BOBINES TISSUS POUR ECOLES		
Durée à compter du 10/03/26 et jusqu'au 31/12/29		
Acceptation des variantes : Non		
Options : Non		
Reconductions : Oui		
L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. L'accord-cadre prendra fin le 31/12/2029.		
La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction		

### Conditions de participation

Critères de participation : renvoi au R.C.

#### Marché réservé : Non

Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché : Non

**Critères d'attribution** Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

**Offres** Remise des offres le **10/02/26 à 17h00** au plus tard.  
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.  
Unité monétaire utilisée, l'euro.  
Validité des offres : **4 mois**, à compter de la date limite de réception des offres.  
Modalités d'ouverture des offres :  
Date : le 11/02/26 à 08h00  
Lieu : Auch

**Dépôt** • Déposer un Pli dématérialisé

#### Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

**Marché périodique :** Oui  
Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :  
La période initiale commencera à compter de la date de notification du marché jusqu'au 31/12/2026. Les autres périodes du marché commenceront à compter du 1er janvier jusqu'au 31 décembre et auront donc une durée de 12 mois. L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. L'accord-cadre prendra fin le 31/12/2029.  
La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction

**Recours** Instance chargée des procédures de recours :  
Tribunal administratif de Pau  
50 Cours Lyautey  
BP 543 64010 Pau Cedex  
Tél : 05 59 84 94 40 - Fax : 05 59 02 49 93  
[greffe.ta-pau@juradm.fr](mailto:greffe.ta-pau@juradm.fr)  
<https://pau.tribunal-administratif.fr/>  
Organe chargé des procédures de médiation :

Tribunal administratif de Pau

50 Cours Lyautey

BP 543 64010 Pau Cedex

Tél : 05 59 84 94 40 - Fax : 05 59 02 49 93

**greffe.ta-pau@juradm.fr**

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus  
concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Pau

50 Cours Lyautey

BP 543 64010 Pau Cedex

Tél : 05 59 84 94 40 - Fax : 05 59 02 49 93

**greffe.ta-pau@juradm.fr**

Envoi le 23/12/25 à la publication

Publication aux supports de presse suivants : Groupe la Dépêche du Midi  
- Plateforme Marchés publics + [www.francemarches.com](http://www.francemarches.com)